

# DEMANDE DE PERMIS COLPORTAGE

DATE DE RECEPTION



## PROCÉDURE POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- ▶ Veuillez suivre chacune des douze (3) étapes du présent formulaire;
- ▶ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés;
- ▶ Prévoir de défrayer les coûts du permis au moment de la réception du permis;
- ▶ Les services techniques communiqueront avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.
- ▶ Un délai normal de sept (7) jours est prévu pour l'émission du permis lorsque la **demande est complète**

### IMPORTANT

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

**Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation**

1

## IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet			
Adresse complète	Code postal		
No. téléphone	( ) -	( ) -	( ) -
Adresse courriel	(la façon la plus efficace pour communiquer avec vous)		
Description de l'entreprise			

2

## IDENTIFICATION DE LA PÉRIODE ET DU COMMERCE

**Le permis sera valide que pour une seule période de trente (30) jours au cours d'une année civile**

Dates du colportage (en aucun cas, les dates ne peuvent pas être modifiées)			
<b>Vous devez fournir une copie de deux pièces d'identification valide</b>			
Type d'identification 1			
Type d'identification 2			
<b>PORT DU PERMIS OBLIGATOIRE</b> Vous devez porter le permis émis en tout temps lors de la sollicitation et le montrer sur demande à tout agent de la paix, fonctionnaire municipal ou tout agent de sécurité mandaté par la municipalité;	<b>HEURES DE SOLLICITATION INTERDITE</b> La sollicitation est interdite entre 21 h et 8 h de même que dans tout immeuble où une signalisation a été apposée à cet effet par les occupants.		

3

## PREUVE DE VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES (VALIDE 10 JOURS AVANT LE COLPORTAGE)

Le requérant	<input type="checkbox"/>
Les colporteurs	<input type="checkbox"/>

4

#### LA DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE FAITE 45 JOURS AVANT LE COLPORTAGE PUISQUE L'INFORMATION SERA PUBLIÉE DANS LE JOURNAL MUNICIPAL MENSUEL

Les noms de tous les colporteurs doivent être mentionnés afin que ceux-ci puissent prendre part à la sollicitation :

5

#### LE TYPE DE COLLECTE DE FONDS

- Vente de produit? OUI  NON

Si oui, lesquels : \_\_\_\_\_

- Collecte de dons monétaires? OUI  NON

- Autre : \_\_\_\_\_

6

#### SIGNATURE, FRAIS EXIGÉS ET DATE DE LA DEMANDE

Le coût du permis, fixé à 15.00 \$, a été payé par le requérant lors de la réception du permis, à moins que ce dernier ne soit le représentant dûment autorisé d'un organisme sans but lucratif inscrit au Registraire des entreprises du Québec, auquel cas le permis est émis sans frais.

**Si cette situation s'applique à vous, veuillez nous fournir une preuve de l'inscription au Registraire des entreprises du Québec**

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

*N'oubliez pas qu'il est interdit de solliciter de porte-à-porte avant l'obtention du permis.*